



FICHE D'INSCRIPTION MOUILLAGE - SAISON 2025

NOM		PRENOM	
DOMICILE PRINCIPAL			
TELEPHONE DOMICILE		PORTABLE	
TELEPHONE TRAVAIL		EMAIL	
DOMICILE SECONDAIRE			

COPROPRIETAIRE EVENTUEL (joindre attestation)			
BATEAU	TYPE		
	IMMATRICULATION		
	LONGUEUR HORS-TOUT		POIDS
	NOM DU BATEAU		
	TIRANT D'EAU		

AUTRE PERSONNE A PREVENIR	NOM/PRENOM	
EN CAS DE PROBLEME	TELEPHONE	
ASSURANCE	NOM CABINET	
(Attestation à joindre si contrat de janvier à janvier)	ADRESSE	
	N° CONTRAT	

MOUILLAGE OCCUPE EN 2024	SITE	PORT-MER <input type="checkbox"/>	PORT-PICAIN <input type="checkbox"/>	PORT-BRIAC <input type="checkbox"/>
	REFERENCE LIGNE ET BOUEE →			
<u>Partie à remplir obligatoirement</u>	DATE DE MISE A L'EAU DU BATEAU			
	DATE DE REMONTEE DU BATEAU			

DATES d'ouverture du port : du 1^{er} avril au 15 octobre, article 51 du règlement du port.
En dehors de ces dates, les sinistres sur des bateaux encore au mouillage rendent le travail des sauveteurs en mer dangereux, et possiblement une non prise en charge par votre assurance du coût des moyens engagés et des dégâts. N'attendez pas qu'il soit trop tard pour retirer votre bateau !
Prévenir obligatoirement le bureau du port avant la mise à l'eau et avant la remontée du bateau

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement du port et du tableau des longueurs des chaînes consultables sur le site de la Ville de Cancale et en accepter les conditions. J'autorise la diffusion de mon nom et de mes coordonnées dans le cadre de la gestion du port.

SIGNATURE DU DEMANDEUR
(obligatoire)

Cette fiche d'inscription doit être obligatoirement retournée dûment complétée à l'adresse mail suivante :

portdeplaisance@ville-cancale.fr

Joindre des copies papier des titres de propriétés en cas de changement de bateau
En cas de changement de taille de bateau, contacter dès que possible la capitainerie.
En cas de non renouvellement, obligation de prévenir le bureau du port (courrier, mail).

PARTIE RESERVEE A LA MAIRIE	MOUILLAGE ATTRIBUE EN 2025	Site :	
		Ligne :	N° :